

# DÉLIBÉRATION n° CA-17-11-2023-08 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 17 novembre 2023

Formations sélectives entrée 1<sup>er</sup> cycle  
Année universitaire 2024-2025

## Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 20231109\_02 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 9 novembre 2023 portant avis favorable à l'unanimité aux formations sélectives à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2024-2025 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

La liste des formations sélectives à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2024-2025 est approuvée, conformément à la pièce-jointe.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 17 novembre 2023  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 27/11/2023

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

## CFVU du 9 novembre 2023

### Avis n° CFVU 20231109\_02 – Les formations sélectives à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2024-2025

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

#### Avis n° CFVU 20231109\_02 – Les formations sélectives à l'entrée en premier cycle pour l'année universitaire 2024-2025

*Vu le code de l'éducation, article L612-3 et suivants ;*

#### Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 17/11/2023

Pour l'année universitaire 2024-2025, les formations listées dans l'annexe ci-jointe sont sélectives à l'entrée de cycle.

#### **Avis Favorable de la CFVU, avant transmission au CA.**

Décompte des votants : 29

Décompte des suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 09/11/2023

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Noëlle DUPORT

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

#### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



# PREPARATION DE LA RENTREE 2024-2025

## Formations sélectives

Version pour avis de la CFVU du 9/11/2023 et du CA du 17/11/2023

Mentions
<b>BUT</b>
Poitiers
Chimie
Génie Electrique et Informatique Industrielle
Génie Mécanique et Productique
Gestion des Entreprises et des Administrations
Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques
Châtelleraut
Mesures Physiques
Réseaux et télécommunications
Techniques de Commercialisation
Angoulême
Génie Electrique et Informatique Industrielle
Génie Mécanique et Productique
Métiers du Multimédia et de l'Internet
Qualité, logistique industrielle et organisation
Techniques de Commercialisation
Niort
Gestion des Entreprises et des Administrations
Hygiène, Sécurité, Environnement
Sciences des données
<b>C.M.I - Cursus Master en Ingénierie</b>
Poitiers
CHIMIE
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Chimie
INFORMATIQUE
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Informatique
SCIENCES DE LA TERRE
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Géosciences Appliquées
SCIENCES DE LA VIE
Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Biologie-Santé

<b>Certificat de capacité d'orthophoniste</b>
Poitiers
Certificat de capacité d'orthophoniste
<b>DEUST</b>
Poitiers
Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles
DEUST - Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités aquatiques
DEUST - Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités de pleine nature
Préparateur/technicien en pharmacie
DEUST - Préparateur/technicien en pharmacie
Angoulême
Métiers de la forme
DEUST - Métiers de la forme
Préparateur/technicien en pharmacie
DEUST - Préparateur/technicien en pharmacie
Niort
Préparateur/technicien en pharmacie
DEUST - Préparateur/technicien en pharmacie
Saintes
Préparateur/technicien en pharmacie
DEUST - Préparateur/technicien en pharmacie
<b>Licence</b>
Poitiers
DROIT
Double mention DROIT / LEA
PHILOSOPHIE
Double mention PHILOSOPHIE / DROIT
LETTRES
Lettres parcours renforcé Sciences Politiques
PHYSIQUE
Parcours Renforcé (PR)